



CONTRAT DE LOCATION HOCKEY

CONTRAT N° :

Entre le Saintes Roller Hockey Club Et le locataire de l'équipement

GYMNASSE ROUTE DE ROCHEFORT
56 COURS MARÉCHAL LECLERC
17100 SAINTES

Nom :
Prénom :
N° de licence :
Téléphone :
Email :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le SRHC donne en location au locataire qui accepte le bien décrit ci-dessous
Description générale du ou des équipements (état, nettoyage)

ÉQUIPEMENTS	ÉTAT	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX LOCATION
CASQUE HOCKEY			65 EUROS	20 EUROS
JAMBIÈRES			40 EUROS	10 EUROS
COUDIÈRES			30 EUROS	5 EUROS
GANTS			50 EUROS	10 EUROS
CROSSE			50 EUROS	5 EUROS
GAINE + PLASTRON			80 EUROS	20 EUROS
TOTAL				EUROS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Article 2 : Durée de contrat

Commence le :

Prend fin le :

Ce contrat de location engage le contractuel à prendre soin du matériel mis en location : tout matériel cassé ou endommagé sera remboursé à sa valeur au moment de la location (l'usure normale due à une utilisation dans le cadre d'une pratique du Roller Hockey ne sera pas pris compte).

Le / / 202

Bon pour accord